



COVID-19 : Déclaration de participation au dispositif des autotests rapides antigéniques (Elève majeur)

A partir du 19 avril 2021, les autotests rapides antigéniques sont utilisés comme mesure supplémentaire du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale dans tous les établissements scolaires publics du Luxembourg.

Les personnes réalisent l'autotest sur elles-mêmes, au moyen d'un frottis nasal (environ 2cm de profondeur, jusqu'à ce que l'embout en coton de l'écouvillon ne soit plus visible).

Pour plus d'informations relatives à l'utilisation de l'autotest, veuillez **consulter le site www.edutesting.lu**. Vous y trouverez aussi des vidéos expliquant l'utilisation du test, ainsi que des « questions-réponses » en plusieurs langues.

Fréquence de testing

Chaque personne de la communauté scolaire reçoit un premier kit pour réaliser un test à domicile et se familiariser avec l'autotest. Vous trouvez les **explications nécessaires dans le flyer qui accompagne le kit** d'autotest.

Par la suite, seules les personnes disposant d'un consentement valable recevront **un kit d'autotest au sein de l'établissement scolaire. L'autotest sera réalisé une fois par semaine, dans l'enceinte de l'école**, sous la supervision du personnel enseignant.

Reporting des résultats positifs

L'établissement scolaire transmet **le jour du test les résultats positifs et négatifs** à l'Inspection sanitaire ainsi qu'aux représentants légaux de l'élève majeur concerné.

En cas de résultat positif à l'école,

- La personne concernée est immédiatement écartée du groupe et équipée d'un masque FFP2 ;
- L'établissement scolaire téléphone aussitôt aux représentants légaux de l'élève pour qu'ils puissent récupérer leur enfant le plus rapidement possible. En attendant et si cela est possible, une surveillance individuelle de l'élève positif est mise en place. Dans ce cadre, l'encadrant porte un masque FFP2 ;
- L'établissement scolaire se met en relation avec l'Inspection sanitaire qui prendra les mesures qui s'imposent (éventuellement envoi d'une ordonnance pour un test PCR, *Stufeplang*, *Tracing*, déclaration d'une quarantaine, etc.) ;
- Dans le cas où seule une partie de la classe a fait l'autotest, toute la classe s'autoteste.

En cas de résultat positif à domicile, l'élève majeur s'engage à en informer immédiatement l'Inspection sanitaire (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533), ainsi que l'établissement scolaire.

Consentement

Afin de communiquer leur **accord** ou leur **désaccord** de participer au dispositif, les élèves majeurs sont priés de retourner au régent la **déclaration de participation dûment complétée et signée** au verso.

Le consentement peut être retiré à tout moment auprès du régent, par écrit.

Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droit d'accès aux données, droit à l'effacement, droit de rectification des données, etc.) sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

Pour des questions relatives au traitement de ces données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez, en justifiant votre identité et, s'il y a lieu, celle de votre enfant mineur (c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité ainsi que de celle de votre enfant mineur), contacter le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (dpo@men.lu).

COVID-19 : **Déclaration de participation** au dispositif des **autotests rapides antigéniques**
(*Elève majeur*)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur*

(Nom) _____

(Prénom) _____

(Matricule) _____

(Adresse) _____

(Numéro de téléphone) _____

(Nom de l'établissement scolaire) _____

(Classe fréquentée) _____

participe au dispositif des autotests rapides décrit au recto.

Mon consentement entraîne nécessairement que **le résultat de chaque test et les données à caractère personnel** (nom, prénom, matricule, adresse et n° de GSM) **soient transmis à l'Inspection sanitaire ;**

souhaite qu'en cas de résultat positif à l'école, l'établissement scolaire contacte

Madame/Monsieur* : _____

au n° de GSM : _____

refuse de participer au dispositif décrit au recto.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.

Fait à (*lieu*) _____ le (*date*) _____.

Signature _____

À retourner au régent dans les meilleurs délais.

* Veuillez entourer la mention qui convient